



VILLE DE CILAOS

AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES SUR LE PLAN D'EAU DE LA MARE A JONCS

En vertu de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsque le titre d'occupation du domaine public permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Les renseignements que vous porterez dans ce dossier permettront d'apprécier les qualités économiques et professionnels de votre projet.

Outre vos capacités professionnelles, techniques et financières, nous vous rappelons que votre faculté à vous inscrire dans une logique de développement touristique, votre compatibilité avec l'environnement du site, votre motivation pour la réussite du projet et le concept développé par vos soins, feront partie des critères de sélections de votre candidature.

Les propositions finales du candidat seront intégrées à la convention d'occupation temporaire du domaine public et leur non application entrainera sa résiliation.

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Commune de CILAOS

Hôtel de ville

66 rue du Père Boiteau 97413 CILAOS

Tél : 0262 31 89 89 - 0262 29 99 30

Email : cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr

Cadre juridique : article L.2122-1-1 à L .2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Objet : Mise à disposition du foncier nu (sans équipement matériel) pour l'exploitation économique d'activités nautiques.

Lieu d'exécution : Parcelle cadastrée AI 897
Plan d'eau de la Mare à Joncs selon plan annexé

Superficie : 19 182 m²

Activités :

- Principale : activités nautiques – location de matériel ;
- Secondaire : vente de boissons non alcoolisées, de glaces artisanales.

Conditions d'occupation :

- L'occupation fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour une durée de 10 ans et sera strictement destinée à l'utilisation déclarée dans l'AOT (L.2122-20 du CG3P) ;
- Tous les aménagements sont à la charge de l'occupant. La structure devra être légère et démontable ;
- Tout aménagement sera soumis, au préalable, à l'accord de la Commune de CILAOS ;
- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location (L.3111-1 du CG3P) ;
- L'occupation peut être suspendue à tout moment pour des besoins d'intérêts généraux notamment dans le cadre de l'aménagement du site de la Mare à joncs sans dédommagement en nature ou financier de la ville ni remboursement de la redevance ;
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.

Redevance annuelle :

La redevance pour occupation économique est fixée à 500 euros pour l'année.

Critères d'attribution :

- Qualité commerciale, économique et touristique du projet ;
- Qualités professionnelles au regard de l'activité envisagée ;
- Impact des aménagements et respect de l'environnement.

Conditions de dépôt des candidatures

Le dossier sera composé d'un courrier de demande décrivant l'activité, son déroulement et son organisation ainsi que les pièces indiquées ci-dessous.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Coordonnées et statut de la société, extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- Description de l'activité avec les caractères techniques, photos, et schéma détaillé de l'implantation (précisions sur les matériaux utilisés, charpente, ossature, toiture) ;
- Descriptif des moyens techniques et humains prévus ;
- Plan de financement envisagé pour l'activité ;
- Expériences professionnelles, agréments, certificats en lien avec l'activité ;
- Tous les éléments que le candidat jugera utile à la compréhension de sa proposition ;
- Planning prévisionnel d'utilisation (horaire d'ouverture, de fermeture...).

Dépôt du dossier de candidature

Le dossier dûment complété et accompagné des pièces à fournir, portant les mentions :

**CANDIDATURE POUR L'EXPLOITATION ECONOMIQUE D'ACTIVITES
NAUTIQUES SUR LE PLAN D'EAU DE LA MARE A JONCS
CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR**

Sera à :

- Déposer contre récépissé à l'accueil de la MAIRIE DE CILAOS-
Secrétariat du maire – 30 rue du Père Boiteau CILAOS ;
- Où adresser par **courrier recommandé** à Monsieur le Maire de la Ville
de CILAOS - 66 Rue du Père Boiteau 97413 CILAOS.

DUREE DE PUBLICITE :

**L'avis de publicité sera consultable durant 10 jours sur le site internet de la
ville de Cilaos (www.cilaos.fr) :
soit du mardi 13 Août 2024 au vendredi 23 Aout 2024 à 12h00.**

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser au Secrétariat du
Maire au **0262 29 99 30** ou par mail à l'adresse :
cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :
VENDREDI 23 AOUT 2024 à 12h00.**

Le Maire
Jacques **TECHER**

